

LE PETIT LIVRE DE LA LPP · CHAPITRE 0.2

Lire son certificat de prévoyance, ligne par ligne

Le certificat de prévoyance arrive chaque année et finit souvent dans un tiroir. C'est pourtant le seul document qui dit ce que vous toucherez, ce que votre famille…

TransparenceRH

1 fois	5 zones	85 %	3 ans
par an, information obligatoire	à lire	limite d'adéquation avec l'AVS	sans capital après un rachat



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La caisse renseigne chaque année les assurés sur leurs droits aux prestations, le salaire coordonné, le taux de cotisation, l'avoir de vieillesse et son financement (LPP art. 86b al. 1).



LA RÈGLE

À retenir

Cinq zones suffisent : **salaire assuré**, **avoir**, **projection à 65 ans**, **risques** (invalidité, décès), **rachat et logement**.



LA RÈGLE

La règle clé

Le salaire assuré est plus bas que le salaire AVS :
Normal : déduction de coordination (LPP 8)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Cinq zones, cinq minutes, une fois par an. »



LE PIÈGE

Le piège

Additionner l'avoir LPP et l'avoir réglementaire. L'avoir LPP n'est qu'un compte témoin compris dans l'avoir réglementaire : il sert à vérifier que le minimum légal est respecté.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPP art. 8, 15, 49, 79b, 86b ; OPP 2 art. 1 ; LFLP art. 18.



Le cas express

Le certificat montre un avoir LPP de 120 000 et un avoir réglementaire de 150 000. Quel est l'avoir total ?

> ✓ **150 000** L'avoir LPP est compris dans l'avoir réglementaire.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier le salaire assuré.
- ☐ Noter l'avoir de vieillesse.
- ☐ Lire la rente projetée à 65 ans.
- ☐ Contrôler les rentes d'invalidité et de survivants.
- ☐ Repérer le rachat possible.

Base légale : LPP art. 8, 15, 49, 79b, 86b ; OPP 2 art. 1 ; LFLP art. 18.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/lpp-certificat.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 9 novembre 2026.